



**Monsieur le Ministre,**

Comme vous le savez, « les mouches ne s'attrapent pas avec du vinaigre », « les omelettes ne se font pas sans casser des œufs », bref « on n'a rien sans rien » ! Et pourtant, pourtant, voilà un nouveau budget pour 2023 qui ressemble aux précédents : un peu moins violent pour les personnels peut-être mais tout aussi indigne. On aurait pu penser à vous entendre, comme à entendre le Président, qu'une embellie à la hauteur des défis à relever pour l'ensemble de vos services comme pour l'enseignement agricole était en préparation. C'était, à qui la souveraineté alimentaire, à qui le renouvellement des générations d'agriculteurs, à qui faire face structurellement et non pas conjoncturellement aux crises, à qui l'accélération de la transition agroécologique...

Et finalement, pschitt ! Un budget qui fait pschitt, avec des petits bras, pour donc de petites ambitions ! En effet, ce n'est pas la création de 15 ETP au titre du renforcement des équipes médico-sociales dans les EPLEFPA, qui va permettre de former plus de 20000 agriculteurs par an (en regard des 13000 installations moyennes actuelles) afin de pouvoir renouveler les générations partant en retraite, ni moins encore de relocaliser notre agriculture, ni non plus de la rendre plus écologique, ni de permettre une sécurité alimentaire hors de tout scandale ! D'autre part, nous avons appris par nos homologues de l'EN que le MENJS avait obtenu une autorisation de dépassement du schéma d'emplois sur cette année, au regard des difficultés importantes rencontrées dans certaines régions, quid dans notre ministère ?

Si le budget présenté aujourd'hui n'est pas modifié dans les semaines qui suivent par la représentation nationale, il laissera l'enseignement agricole public incapable de faire mieux face aux défis à relever et ses personnels en grand désarroi comme ces 4 dernières années. Avec l'écrasante majorité des dédoublements passée à la trappe, avec l'accompagnement personnalisé compté une demie heure pour une heure de service le restant passant en HSE, avec des options réduites à la portion congrue en bac G au point de compromettre cette filière, ce n'est plus que par abnégation que ces personnels continuent leur opiniâtre labeur. Dans le supérieur, il avait été acté une visibilité à 3 ans. Or rien n'apparaît à ce sujet dans le document transmis. La FSU demande à ce que ces engagements soient tenus et à ce que les collègues du supérieur vétérinaire puissent avancer avec la connaissance du plan pluriannuel de renforcement des ENV.

Gageons que les agents puissent au moins s'exprimer aux prochaines élections professionnelles... même si visiblement, à ce stade ce n'est pas gagné pour tous. A titre d'exemple, les agents des lycées maritimes iraient voter dans un ministère qui n'est compétent ni pour leur statut ni pour leur gestion... Et pour un motif que l'on ignore toujours ! Sans compter les nombreuses erreurs et incomplétudes tant au niveau des listes électorales que des adresses courriels des agent.es qui laissent craindre le pire dans le cadre d'un vote électronique, avec là aussi une ambition affichée mais des moyens en berne pour l'atteindre.

D'autre part, pour s'attarder sur la méthode, nous aimerions savoir dans quelle mesure les documents réglementaires qui nous sont soumis peuvent évoluer entre leur présentation au CT et leur

publication ? En effet, nous avons constaté une forte évolution des décrets et arrêtés relatifs au CSA du MASA... allant dans un sens totalement contraire à l'avis des personnels puisqu'ils excluent certaines questions de leurs champs de compétence et pas des moindres : celles relatives à la santé et la sécurité des agents dans chaque EPL !

Par ailleurs, depuis la mise en place des MIREX, que nous avons contestée, les examens de fin d'année ont connu des bouleversements notamment l'adaptation de la réalisation des examens en période de Covid en 2020 et 2021.

Pour cette session 2022, encore en cours, la reprise des conditions normales en présentiels ont mis en évidence un certain nombre de dysfonctionnements affectant les agent.es des différentes MIREX :

- travail le week-end non rémunéré, ni compensé par des récupérations, imposant un rythme de travail sans jour de repos pendant un mois (exemple : les agent.es ont réalisé en un mois plus de 228 heures sans prise en compte du travail réalisé le week-end),
- sous-effectif entraînant la réalisation d'heures supplémentaires écrêtées, certain.es ont perdu plus de 50 heures sans avoir la possibilité de les récupérer.

Les agent.es des MIREX n'ont pas à subir la désorganisation, liée au manque de personnels là aussi, entraînant des conditions de travail dégradées, en raison d'un manque d'anticipation et de planification de la répartition du travail.

Nous vous alertons sur les risques pour la santé et la sécurité au travail des agent.es. Ces amplitudes horaires ont fragilisé les personnels et provoquent une perte de considération de la part des DRAAF.

La FSU exige que le Secrétariat Général et la DGER ouvrent des négociations sur le renfort des équipes et les heures de service afin de trouver des solutions pérennes pour les agent.es et améliorer tant leurs conditions de travail fortement dégradées que le service rendu.

Enfin, concernant les heures de nuit, alors même qu'au CTM du 28 et 29 juin 2022, l'administration s'était engagée à sortir une note de service intégrant le MIN de RUNGIS pour le renforcement du taux à hauteur de 14,93 euros. A ce jour, les agents sont toujours dans l'attente de cette publication, Monsieur le Ministre, faut-il en arriver au préavis de grève ?

